



**BDSMMH**

Base de données sur la santé mentale  
en milieu hospitalier, 2018-2019

# Documentation à l'intention de l'utilisateur

---



Institut canadien  
d'information sur la santé

Canadian Institute  
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K2A 4H6  
Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120  
[icis.ca](http://icis.ca)  
[droitdauteur@icis.ca](mailto:droitdauteur@icis.ca)

© 2020 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier, 2018-2019 — documentation à l'intention de l'utilisateur.*  
Ottawa ON : ICIS; 2020.

This publication is also available in English under the title *Hospital Mental Health Database, 2018–2019 — User Documentation.*

# Table des matières

1	Introduction	4
2	Concepts et définitions	7
2.1	Objectif	7
2.2	Population	7
2.3	Éléments de données et concepts	8
3	Limites des données	9
4	Couverture	10
4.1	Base de sondage de la BDSMMH	10
4.2	Incidence des mises à jour de la base de sondage	10
5	Collecte et non-réponse	11
5.1	Collecte et saisie de données	11
5.2	Contrôle de la qualité des données	12
5.3	Non-réponse	13
5.4	Ajustement en raison de codes de diagnostic non valides	14
6	Historique des révisions	14
7	Comparabilité	16
8	Renseignements	17

# 1 Introduction

L'utilisateur de la Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier (BDSMMH) trouvera dans le présent document de l'information sur la composition de la base de données, ainsi que sur la qualité des données et leurs diverses utilités.

La BDSMMH, mise à jour annuellement (à chaque exercice), est une base de données pancanadienne fondée sur les événements qui contient de l'information sur les sorties des patients hospitalisés en santé mentale ou en toxicomanie dans les hôpitaux généraux et psychiatriques. Des statistiques fondées sur la BDSMMH se trouvent dans les rapports des [Statistiques éclair](#) sur le [site Web de l'ICIS](#). À l'heure actuelle, la BDSMMH contient des données sur les dates d'admission et de sortie ainsi que des renseignements sur les diagnostics et les caractéristiques démographiques. Comme la BDSMMH est fondée sur les événements plutôt que sur les personnes, un client aux prises avec une maladie mentale ou une toxicomanie qui est sorti plus d'une fois de l'hôpital au cours d'un exercice donné sera compté plusieurs fois dans la base de données. Certains clients qui sont hospitalisés au cours d'un exercice peuvent sortir de l'hôpital au cours d'un exercice ultérieur. Dans de telles circonstances, les enregistrements de ces personnes sont ajoutés à la base de données l'année où elles sont sorties, et non l'année où elles ont été hospitalisées.

La BDSMMH contient principalement 2 types de données :

- des données sur les sorties de patients hospitalisés pour des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie dans les hôpitaux généraux, qui sont extraites d'un sous-ensemble de données de la Base de données sur les congés des patients (BDCP), de la Base de données sur la morbidité hospitalière (BDMH)<sup>i</sup> et du Système d'information ontarien sur la santé mentale (SIOSM);
- des données provenant des hôpitaux psychiatriques, qui sont extraites de la BDCP et de la BDMH, de l'Enquête sur la santé mentale en milieu hospitalier (ESMMH) et du SIOSM. Les données de l'ESMMH ne sont pas recueillies au moyen d'un questionnaire; chaque année, les établissements soumettent plutôt à l'ICIS un fichier texte qui contient suffisamment de données administratives et diagnostiques pour que les établissements soient inclus dans la BDSMMH.

---

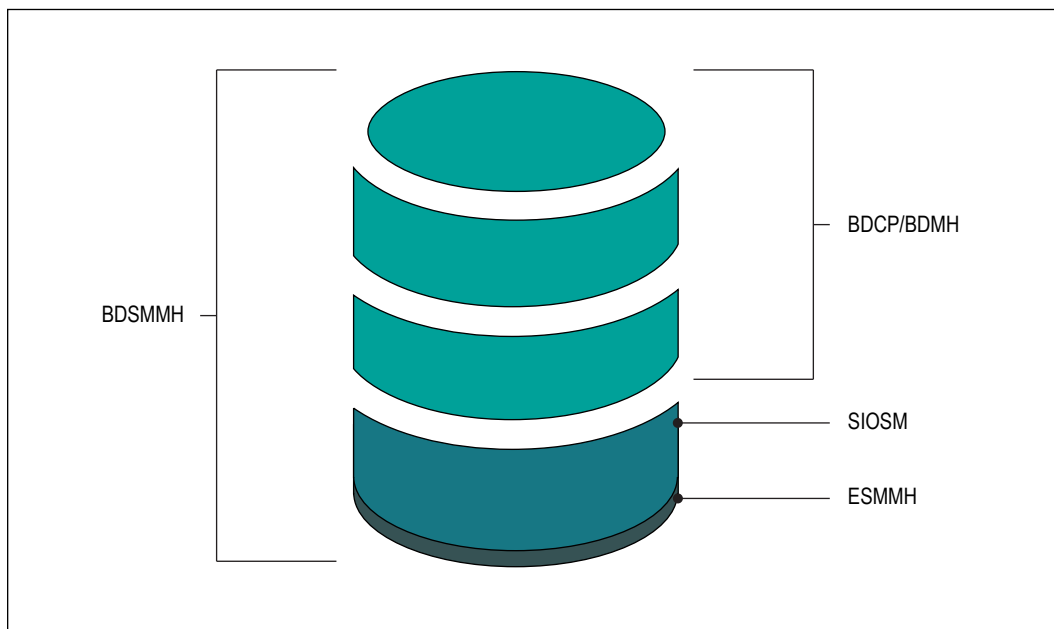
i. La BDCP reçoit les données directement des établissements de soins de courte durée ou de leur autorité sanitaire, régie régionale ou ministère de la Santé respectif. Les établissements de l'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Québec, sont tenus de soumettre des données. Les données du Québec sont soumises directement à l'ICIS par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Ces données s'ajoutent à celles de la BDCP pour créer la BDMH.

Pour les établissements participants de la BDCP et de la BDMH, le type d'hôpital est établi en fonction du code du type d'établissement analytique, un élément de données défini par l'ICIS qui sert à déterminer le niveau de soins dans les établissements participants de la BDCP et de la BDMH. Avant d'attribuer cette valeur, l'ICIS vérifie le niveau de soins auprès des établissements et des services ou ministères provinciaux et territoriaux de la Santé. Quant aux établissements participant au SIOSM, le type d'hôpital est déterminé en fonction du groupe semblable du SIOSM. Ce groupe se rapporte à la nature des services, au type d'hôpital où le service est dispensé, à la désignation provinciale ou régionale ou à celle utilisée par l'établissement. Les établissements participants de l'ESMMH sont des établissements psychiatriques.

La figure présente les sources de données de la BDSMMH et le tableau 1 fournit des détails liés aux provinces et territoires. Vous trouverez plus bas des précisions sur le processus de création de la BDSMMH.

L'évaluation de la qualité des données de 2018-2019, dont le présent document fait le résumé, s'est déroulée en janvier 2020.

**Figure** Sources de données de la BDSMMH



**Remarques**

- BDSMMH : Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier.
- BDCP : Base de données sur les congés des patients.
- BDMH : Base de données sur la morbidité hospitalière.
- SIOSM : Système d'information ontarien sur la santé mentale.
- ESMMH : Enquête sur la santé mentale en milieu hospitalier.

**Tableau 1** Sources des données et systèmes de classification de la BDSMMH pour les hôpitaux, 2018-2019

Province ou territoire	Source des données	Système de classification des diagnostics
Colombie-Britannique	BDCP	CIM-10-CA
Alberta	BDCP	CIM-10-CA
Saskatchewan*	BDCP ESMMH	CIM-10-CA DSM-IV-TR
Manitoba <sup>†, ‡</sup>	BDCP ESMMH SIOSM	CIM-10-CA DSM-III DSM-5
Ontario <sup>§</sup>	BDCP SIOSM	CIM-10-CA DSM-5
Québec	BDMH	CIM-10-CA
Nouveau-Brunswick	BDCP	CIM-10-CA
Nouvelle-Écosse	BDCP	CIM-10-CA
Île-du-Prince-Édouard	BDCP	CIM-10-CA
Terre-Neuve-et-Labrador	BDCP	CIM-10-CA
Yukon	BDCP	CIM-10-CA
Territoires du Nord-Ouest	BDCP	CIM-10-CA
Nunavut	BDCP	CIM-10-CA

**Remarques**

- \* Un établissement psychiatrique de la Saskatchewan (Hôpital Saskatchewan) a soumis des données sur les diagnostics à l'ESMMH à l'aide du système de codification du DSM-IV-TR.
  - † Un établissement psychiatrique du Manitoba (Centre psychiatrique Eden) a soumis des données sur les diagnostics à l'ESMMH à l'aide du système de codification du DSM-III.
  - ‡ Un établissement psychiatrique du Manitoba (Centre de santé mentale de Selkirk) a soumis des données au SIOSM.
  - § Les hôpitaux généraux et psychiatriques de l'Ontario ont déclaré au SIOSM les sorties de patients hospitalisés dans des lits réservés aux soins en santé mentale pour adultes, de même que certaines autres sorties de patients hospitalisés en psychiatrie. Toutes les données sur les diagnostics déclarées au SIOSM ont été soumises à l'aide du système de codification du DSM-5. Toutes les autres sorties ont été déclarées à la BDCP et à la BDMH à l'aide du système de codification de la CIM-10-CA.
- BDCP : Base de données sur les congés des patients.  
 ESMMH : Enquête sur la santé mentale en milieu hospitalier.  
 SIOSM : Système d'information ontarien sur la santé mentale.  
 BDMH : Base de données sur la morbidité hospitalière.  
 CIM-10-CA : Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième version, Canada.  
 DSM-IV-TR : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, quatrième édition, texte révisé.  
 DSM-III : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, troisième édition.  
 DSM-5 : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, cinquième édition.

## 2 Concepts et définitions

### 2.1 Objectif

La BDSMMH vise à compiler et à fournir des données pancanadiennes sur les sorties des patients traités dans les hôpitaux généraux et psychiatriques pour un diagnostic initial de maladie mentale ou de toxicomanie.

### 2.2 Population

La population de référence comprend toutes les sorties de patients ayant reçu un diagnostic principal de maladie mentale ou de toxicomanie et séjourné dans un hôpital psychiatrique ou général du Canada *censé soumettre* des données à la BDCP, à la BDMH, à l'ESMMH ou au SIOSM du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Les enregistrements des hôpitaux généraux dans la BDCP et la BDMH ont été inclus dans la BDSMMH si le diagnostic principal figurait sur la liste des diagnostics inclus. Cette liste est disponible dans le *Dictionnaire de données de la Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier, 2018-2019*, qui se trouve à la [page Web sur les métadonnées de la BDSMMH](#).

Depuis 2006-2007, toutes les données sur les sorties de patients hospitalisés dans des lits réservés aux soins en santé mentale pour adultes en Ontario sont soumises au SIOSM. Toujours depuis 2006-2007, les enregistrements de patients hospitalisés en raison de maladies mentales ou de toxicomanie en Ontario, dans des lits pour lesquels les données ne sont pas déclarées au SIOSM, sont déclarés à la BDCP et en sont extraits pour inclusion dans la BDSMMH.

Tous les enregistrements des hôpitaux psychiatriques et des établissements participant au SIOSM sont extraits pour la BDSMMH. Les sorties dont les codes de diagnostic ne concernent pas une maladie mentale ou une toxicomanie sont classées dans la catégorie Troubles non liés à la santé mentale. Dans le présent rapport, les statistiques excluent les sorties pour un trouble non lié à la santé mentale.

En 2018-2019, un total de 193 465 sorties (75,12 %) provenaient de la BDCP et de la BDMH, 63 725 sorties (24,74 %), du SIOSM, et 364 sorties (0,14 %), de l'ESMMH.

Le tableau 2 montre le nombre d'établissements qui ont soumis des données, le nombre de sorties et la durée totale des séjours dans les hôpitaux généraux et psychiatriques.

**Tableau 2** Sorties et durée des séjours par type d'hôpital\*, BDSMMH, 2018-2019

Type d'hôpital	Nombre d'établissements qui ont soumis des données	Nombre de sorties	Nombre total de jours d'hospitalisation
Hôpitaux généraux	744	227 946	3 665 276
Hôpitaux psychiatriques	52	29 608	1 928 125
<b>Total</b>	<b>796</b>	<b>257 554</b>	<b>5 593 401</b>

**Remarque**

\* Le terme générique « hôpital » est utilisé tout au long du présent rapport. Cependant, les analyses reposent sur les établissements déclarants. Il est possible que plusieurs établissements déclarants se rapportent à un seul hôpital.

Il est important de noter que plusieurs établissements déclarants peuvent se rapporter à un seul hôpital. Les établissements représentés au tableau 2 peuvent correspondre à un établissement autonome, à une unité au sein d'un hôpital ou à un ensemble de lits dans un hôpital. Le nombre d'établissements inclus dans la BDSMMH peut varier d'un exercice à l'autre pour diverses raisons : par exemple, une réorganisation provenant du fait que certains hôpitaux qui déclaraient autrefois des données sous un seul numéro d'établissement se sont mis à déclarer des données sous 2 numéros d'établissement, la réapparition dans la base de données d'un établissement dont le nombre de sorties était autrefois de 0, et l'exclusion d'établissements de la BDSMMH en raison de problèmes de qualité des données ou de contraintes liées à la déclaration de données.

Plusieurs hôpitaux de l'Ontario déclarent une partie des sorties des patients à la BDCP et l'autre partie au SIOSM. Chacun de ces hôpitaux compte donc pour 2 établissements dans la BDSMMH.

## 2.3 Éléments de données et concepts

Les éléments de données de la BDSMMH comprennent un identificateur du client (c.-à-d. numéro d'assurance maladie chiffré), les diagnostics, l'âge à l'admission, l'âge à la sortie, le sexe et l'état à la sortie.

Le tableau 3 dresse une liste des principaux éléments de données du fichier de données de la BDSMMH. Des descriptions détaillées de ces éléments de données et d'autres (p. ex. diagnostic principal) sont disponibles dans le *Dictionnaire de données de la Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier, 2018-2019*, qui se trouve à la [page Web sur les métadonnées de la BDSMMH](#).



**Tableau 3** Principaux éléments de données, BDSMMH

Élément de données	Description
PROV	Province ou territoire où se situe l'établissement déclarant
BIRTHDATE	Date de naissance de la personne
SEX	Sexe de la personne
PATIENT_POSTALCODE	Code postal du domicile de la personne
ADMITAGE	Âge de la personne à l'admission
ADMITDATE	Date d'admission de la personne
SEPDATE	Date officielle de sortie de la personne (congé ou décès) de l'établissement
LOS	Nombre total de jours d'hospitalisation de la personne
ENCRYPTED_HCN	Numéro d'assurance maladie (NAM) chiffré
HEALTH_CARD_PROV_CODE*	Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance maladie
PSYCH_HOSP	Code indiquant si l'enregistrement provient d'un établissement général ou d'un établissement psychiatrique
DIAGCATEGORY†	Catégorie générale de troubles mentaux fondée sur le diagnostic principal à la sortie
DISCHARGE_DISPOSITION	Code indiquant le lieu de destination de la personne à la sortie ou son état à la sortie

**Remarques**

\* Non disponible pour les enregistrements du Québec et l'ESMMH.

† Consultez le tableau 2 Catégories et codes de diagnostics de maladie mentale du *Dictionnaire de données de la Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier, 2018-2019*, qui se trouve à la [page Web sur les métadonnées de la BDSMMH](#).

## 3 Limites des données

Pour diverses raisons, la base de sondage de la BDSMMH change tous les ans, comme le décrit la [section 2.2 — Population](#). Ces changements peuvent donc limiter la comparabilité des données, notamment dans les analyses approfondies. Par exemple, un changement au nombre d'hôpitaux psychiatriques dans une province ou un territoire (à la suite d'une modification du type d'établissement, d'une fermeture, etc.) aura une plus grande incidence dans les analyses qui fournissent une répartition des données selon le type d'établissement. Des changements majeurs à la durée du séjour ou au nombre de sorties reflètent parfois la fermeture, la fusion ou la scission d'établissements, mais ils peuvent également signaler des changements non liés à la base de sondage, tels qu'un changement du nombre de lits.

Les critères d'extraction des données de la BDSMMH ont été modifiés en 2011-2012, comme le précise la [section 6 — Historique des révisions](#). Ces changements limitent la comparabilité des données avec celles d'années précédentes, particulièrement celles tirées d'analyses approfondies.

Les épisodes de soins en suspens du SIOSM pourraient avoir causé un problème de qualité des données dans la BDSMMH à partir de 2007-2008. Les épisodes en suspens désignent les situations où un enregistrement d'admission a été soumis à l'ICIS, mais qu'aucun enregistrement subséquent n'y correspond. Lorsque leur évaluation de sortie est manquante, les patients ne sont pas inclus dans la BDSMMH (puisque celle-ci concerne les sorties). À la fin de 2015-2016, les épisodes en suspens représentaient environ 0,1 % de tous les épisodes contenus dans le SIOSM et ne posaient plus de problème de qualité des données.

## 4 Couverture

### 4.1 Base de sondage de la BDSMMH

La base de sondage de la BDSMMH englobe tous les établissements censés soumettre des données sur les sorties des services de psychiatrie à la BDCP, à la BDMH, à l'ESMMH ou au SIOSM. Un hôpital était censé soumettre des données à inclure dans la BDSMMH s'il avait soumis au moins un enregistrement à la base de données dans la période de 3 ans se terminant le 31 mars 2019. Des hôpitaux de chaque province et territoire ont soumis des données sur les sorties liées à des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. La proportion des données provenant des hôpitaux généraux par rapport aux hôpitaux psychiatriques est demeurée relativement stable au fil du temps; environ 88 % des sorties provenaient d'hôpitaux généraux au cours des 5 dernières années.

### 4.2 Incidence des mises à jour de la base de sondage

Les changements à la base de sondage de la BDSMMH, du fait qu'ils sont apportés tous les ans, auront des incidences considérables sur la comparabilité des données au fil du temps. Dans certaines autorités compétentes, la restructuration des services de santé a entraîné une reclassification des établissements. Il arrive souvent qu'un établissement psychiatrique soit annexé à un hôpital général ou à un système hospitalier de plus grande envergure. C'est pourquoi, en plus d'avoir une incidence sur les comparaisons au fil du temps, les changements ont des répercussions sur les comparaisons provinciales d'indicateurs comme la durée moyenne du séjour, et ce, en raison des variations dans l'ampleur des reclassifications entre les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux généraux.

L'ICIS donne des directives à chaque ministère de la Santé sur la façon de gérer les soumissions à la BDCP lorsque 2 établissements de soins de courte durée fusionnent. L'ICIS recommande de soumettre un seul abrégé à la BDCP lorsque le patient obtient officiellement son congé, avec le numéro d'établissement alors en vigueur. Pour la période du séjour où un ancien numéro d'établissement était en vigueur, l'ICIS recommande de ne pas soumettre d'abrégé distinct.

Lorsqu'il y a fermeture, fusion ou scission d'établissements ontariens participant au SIOSM, conformément à l'exigence actuelle du ministère de la Santé de l'Ontario, tous les patients de ces établissements doivent obtenir leur congé de l'ancien établissement et être admis avec le nouveau numéro d'établissement. La nouvelle date d'admission doit correspondre à la date de sortie de l'ancien établissement. Puisque la BDSMMH puise des données dans le SIOSM et repose sur les sorties des patients, il y aura de fausses sorties dans la BDSMMH pour l'exercice donné en plus des vraies sorties à la date réelle de sortie des patients, ce qui entraînera une interruption dans la durée réelle du séjour pour cet épisode de soins.

## 5 Collecte et non-réponse

### 5.1 Collecte et saisie de données

Les 4 sources de données de la BDSMMH sont la BDCP, la BDMH, l'ESMMH et le SIOSM (voir la figure). Les données des hôpitaux généraux dans la BDCP et la BDMH ont été incluses dans la BDSMMH lorsque le diagnostic principal était une maladie mentale ou une toxicomanie. Les données des hôpitaux psychiatriques et des établissements participant au SIOSM ont été incluses sans égard au diagnostic. Cependant, toutes les données sur les sorties qui ne sont pas liées à des troubles mentaux ont été exclues des statistiques du présent rapport.

Pour 2018-2019<sup>ii</sup>, les données sur les diagnostics ont été soumises à la BDCP et à la BDMH selon le format de codification de la CIM-10-CA, et au SIOSM selon le format de codification du DSM-5.

Les fichiers de données de la BDSMMH ont été extraits à l'aide du système de classification des diagnostics utilisé à l'origine pour la codification des données. Les sorties ont ensuite été regroupées selon des catégories générales de troubles mentaux<sup>iii</sup> en fonction de la première catégorie de diagnostics du DSM-5 inscrite (pour les enregistrements du SIOSM)

---

ii. Une faible quantité de données diagnostiques d'un établissement psychiatrique du Manitoba et d'un autre de la Saskatchewan a été soumise à l'ESMMH selon le format de codification du DSM-III et du DSM-IV-TR.

iii. Consultez le tableau 2 Catégories et codes de diagnostics de maladie mentale du *Dictionnaire de données de la Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier, 2018-2019*, qui se trouve à la [page Web sur les métadonnées de la BDSMMH](#).

ou du code de diagnostic principal (pour les autres enregistrements). Avant 2016-2017, les enregistrements du SIOSM étaient attribués à des catégories générales de troubles mentaux selon le code du DSM-IV-TR indiqué comme diagnostic principal. À partir de 2016-2017, le code de diagnostic principal d'un enregistrement du SIOSM risque de ne pas correspondre à la catégorie générale de troubles mentaux attribuée. Par exemple, si la première catégorie de diagnostics du DSM-5 inscrite était « troubles dépressifs », on attribuerait l'enregistrement à la catégorie générale de troubles mentaux « troubles de l'humeur », et ce, même si le code du DSM-5 inscrit en premier (et donc considéré comme principal) pourrait correspondre à un trouble anxieux.

La base de données du SIOSM est de nature longitudinale et les données tardives sont acceptées, à condition qu'elles respectent les exigences de soumission en vigueur. Par conséquent, les extractions de données effectuées par la suite peuvent inclure les enregistrements d'un trimestre précédent qui ont été soumis après la date limite de soumission de ce trimestre. Le fichier de données de 2018-2019 de la BDSMMH comprend les enregistrements du SIOSM reçus au 15 mai 2019. Les données reçues après cette date ne seront pas intégrées à la BDSMMH.

## 5.2 Contrôle de la qualité des données

Le contrôle de la qualité des données de la BDSMMH repose sur des protocoles mis au point pour la BDCP, la BDMH, l'ESMMH et le SIOSM.

Les données de la BDCP sont assujetties à une série de mesures de contrôle de la qualité qui visent à assurer l'exactitude des données, la mise à jour de la base de sondage et la détection des problèmes. En 2010-2011, une étude de seconde saisie des données de la BDCP a révélé que le niveau d'erreurs général était minime. Vous trouverez de l'information sur la qualité des données de la BDCP, de la BDMH, et du SIOSM dans les pages Web suivantes :

- À la page [Métadonnées de la Base de données sur les congés des patients \(BDCP\)](#), sous Qualité des données, recherchez le document PDF intitulé *Information sur l'exercice courant, 2018-2019*.
- À la page [Métadonnées de la Base de données sur la morbidité hospitalière \(BDMH\)](#), sous Qualité des données, recherchez le document PDF intitulé *Information sur l'exercice courant, 2018-2019*.
- À la page [Métadonnées du Système d'information ontarien sur la santé mentale \(SIOSM\)](#), sous Qualité des données, recherchez le document PDF intitulé *Qualité des données du Système d'information ontarien sur la santé mentale, 2018-2019* (à paraître au printemps 2020).
- À la page [Métadonnées de la Base de données sur les congés des patients \(BDCP\)](#), sous Études de la qualité des données, consultez les études de la qualité des données de la BDCP.

## 5.3 Non-réponse

Les analyses de la présente section se fondent sur la population de référence, telle que définie à la [section 2.2 — Population](#) et à la [section 4.1 — Base de sondage de la BDSMMH](#).

Une **non-réponse de l'unité** survient lorsque des enregistrements complets manquent à la base de données. À l'échelle des enregistrements, le taux de non-réponse de l'unité était de 0,003 % en 2018-2019 pour la raison suivante :

- L'Hôpital Santé Manitowadge, en Ontario, a soumis des données incomplètes à la BDCP; environ 9 sorties n'ont pas été incluses dans la BDSMMH.

Le taux de non-réponse de l'unité à l'échelle des hôpitaux était nul en 2018-2019.

Une **non-réponse à un élément** survient habituellement lorsqu'un enregistrement reçu contient des champs obligatoires manquants. La non-réponse à un élément diffère de la non-réponse de l'unité : la non-réponse de l'unité porte sur le nombre d'unités ou d'enregistrements qui manquent, tandis que la non-réponse à un élément porte sur le nombre d'éléments de données manquants dans un enregistrement.

Le taux de non-réponse à un élément est calculé comme suit et s'exprime en pourcentage :

$$(1 - (\text{Nombre d'enregistrements pour lesquels l'élément de données a été déclaré} \\ \div \text{Nombre d'enregistrements pour lesquels l'élément de données aurait dû être déclaré})) \\ \times 100$$

Certains éléments qui composent les données de la BDSMMH sont disponibles pour une des sources de données seulement. La déclaration partielle peut également découler des pratiques provinciales, comme c'est le cas pour l'abréviation postale de 2 lettres utilisée pour les sorties du Québec au lieu du code postal à 6 caractères. Le tableau 4 présente les taux de non-réponse pour certains éléments de données clés de la BDSMMH.

**Tableau 4** Taux de non-réponse à un élément (pourcentage), BDSMMH, 2018-2019

Élément de données	Sorties des hôpitaux psychiatriques N = 28 876	Sorties des hôpitaux généraux N = 224 442	Sorties de tous les hôpitaux N = 253 318
Code postal du patient*	1,9	1,3	1,3
État à la sortie	0,5	0,0	0,1
NAM chiffré†	2,4	1,2	1,3
Date de naissance du patient	29,5	21,6	22,5
Admission par le service d'urgence	1,2	0,0	0,1

**Remarques**

- \* Les pourcentages indiqués représentent uniquement les champs manquants. Le Québec fournit l'abréviation postale de 2 lettres (QC). Une procédure est utilisée pour associer ces sorties avec leur région sanitaire. De plus, les provinces et territoires peuvent utiliser une abréviation postale (ou autre) de 2 caractères ou le code de région de tri d'acheminement à 3 caractères au lieu du code postal complet. Par exemple, le code ON peut être inscrit dans le champ code postal de la BDCP ou de la BDMH afin d'indiquer que le patient vit en Ontario, mais que son code postal est inconnu. Ces cas ne sont pas calculés ci-haut comme de véritables non-réponses, puisque les données ont été déclarées.
- † Les pourcentages indiqués représentent les champs vides et les codes propres au SIOSM, à la BDCP et à la BDMH pour signaler des valeurs inconnues ou invalides. Les NAM ne sont pas fournis par un établissement qui a soumis ses données à l'ESMMH (148 sorties d'hôpitaux psychiatriques en 2018-2019, c'est-à-dire 0,06 % des sorties dans la BDSMMH ou 0,51 % des sorties d'hôpitaux psychiatriques). Pour en savoir plus sur les taux de non-réponses dans les bases de données sources (BDCP, BDMH et SIOSM), consultez les documents à l'usage des utilisateurs (liens fournis dans la [section 5.2 — Contrôle de la qualité des données](#)).

## 5.4 Ajustement en raison de codes de diagnostic non valides

Il est arrivé que des codes de diagnostic non valides du DSM-IV-TR et du DSM-III soient soumis à l'ESMMH. Les procédures de révision de l'ICIS, qui reposent sur une liste complète de codes valides du DSM-IV-TR, entraînent une modification automatique de certains des codes non valides du DSM-IV-TR. Les codes non valides qui n'ont pas pu être corrigés demeurent dans la base de données tels que soumis.

## 6 Historique des révisions

En 2006-2007, un identificateur du client a été introduit; il s'agit du NAM chiffré du patient. En 2012-2013 (et rétrospectivement jusqu'à 2006-2007), l'ajout de l'élément de données qui précise la province ou le territoire ayant émis le NAM a permis d'améliorer l'exactitude du couplage des sorties des patients.

Voici d'importants changements apportés à la base de données en 2011-2012 :

- Des codes de troubles mentaux (O99.3, R41.0 et R41.3 dans la CIM-10-CA) ont été ajoutés aux critères d'extraction des données de la BDCP et de la BDMH.
- Les critères d'extraction des données contenues dans les enregistrements du SIOSM ont été modifiés; ils visent maintenant toutes les sorties.
- De nouveaux codes de la CIM-10-CA et du DSM-IV-TR ont été ajoutés au tableau regroupant les troubles mentaux en catégories de diagnostics générales.
- De nouveaux éléments de données (statut de sans-abri, admission par le service d'urgence, code postal de l'établissement et état à la sortie) ont été ajoutés.

Depuis 2014-2015, les codes de troubles mentaux R41.0 et R41.3 ne font plus partie des critères d'extraction.

Voici les changements apportés en 2016-2017 :

- Nous avons fait passer le nombre d'occurrences possibles pour les éléments diagnostic et type de diagnostic de 35 à 50 afin de pouvoir intégrer les données du Québec, lequel a apporté des changements à ses normes de collecte de données soumises à la BDMH.
- Pour les enregistrements du SIOSM, les codes de diagnostic et les catégories de diagnostics du DSM-5 ont été établis d'après le système de classification DSM-5 (qui a remplacé le DSM-IV-TR).
- Pour les enregistrements du SIOSM, l'attribution de la catégorie générale de troubles mentaux est effectuée selon la catégorie de diagnostics du DSM-5<sup>iv</sup> au lieu du code de diagnostic.
- L'attribution des codes de diagnostic aux catégories de diagnostics a été modifiée. Plusieurs codes de diagnostic de la CIM-10-CA et du DSM-IV-TR ont été regroupés sous des catégories générales de troubles mentaux dans la BDSMMH comme suit :

---

iv. Consultez le tableau 2 Catégories et codes de diagnostics de maladie mentale du *Dictionnaire de données de la Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier, 2018-2019*, qui se trouve à la [page Web sur les métadonnées de la BDSMMH](#).

**Tableau 5** Codes regroupés de la CIM-10-CA et du DSM-IV-TR

Système de classification	Code de diagnostic	Catégorie générale antérieure de troubles mentaux	Nouvelle catégorie générale de troubles mentaux (à partir de 2016-2017)
DSM-IV-TR	312.31	Autres troubles de santé mentale	Troubles liés à l'utilisation de substances psychotropes
	300.3, 308.3, 309.81	Troubles anxieux	Autres troubles de santé mentale
	309.21, 303.23	Autres troubles de santé mentale	Troubles anxieux
CIM-10-CA	F53.1	Troubles organiques	Troubles de l'humeur
	F63.0	Autres troubles de santé mentale	Troubles liés à l'utilisation de substances psychotropes
	F94.0	Autres troubles de santé mentale	Troubles anxieux
	F68.1	Troubles de la personnalité	Autres troubles de santé mentale
	F42, F43.0, F43.1, F43.8, F43.9	Troubles anxieux	Autres troubles de santé mentale

Ces changements sont le résultat d'un processus que l'ICIS a entrepris pour faire correspondre les codes de la CIM-10-CA aux catégories de diagnostics du DSM-5. Une telle uniformité favorise en effet la production de rapports comparatifs entre provinces et territoires sur des indicateurs liés aux hospitalisations pour maladie mentale. Le regroupement des codes de diagnostic a toutefois une incidence sur la comparabilité d'une année à l'autre quant à la répartition des enregistrements dans les catégories générales de troubles mentaux. Ces changements concernent principalement les catégories Troubles anxieux et Autres troubles de santé mentale.

## 7 Comparabilité

La BDSMMH permet de comparer des indicateurs comme la durée du séjour à l'hôpital et le nombre de sorties. Les utilisateurs doivent toutefois tenir compte de certaines limites lorsqu'ils comparent des données au fil du temps (à partir de versions antérieures de la base de données) ou encore entre provinces et territoires. Par exemple, les changements au nombre d'établissements déclarants, occasionnés par des modifications à la base de sondage, et les changements apportés aux critères d'extraction de la BDSMMH pourraient influencer sur les résultats des comparaisons au fil du temps. Comme mentionné à la [section 6 — Historique des révisions](#), les changements dans l'attribution des codes de diagnostic aux catégories de diagnostics pourraient avoir un effet sur la comparabilité.



La BDSMMH résume des données de plusieurs sources sur les sorties de patients hospitalisés. Il s'agit donc d'une ressource pancanadienne unique d'information et de comparaison des sorties dont le diagnostic principal est une maladie mentale ou une toxicomanie. Vous trouverez les toutes dernières statistiques sur la santé mentale dans les rapports des [Statistiques éclair](#) sur le site Web de l'ICIS. Le fichier de données permet également d'effectuer des comparaisons entre les hôpitaux généraux et psychiatriques, ainsi qu'entre les provinces, les territoires et les régions sanitaires selon les catégories de diagnostics en santé mentale.

## 8 Renseignements

Pour en savoir plus sur la BDSMMH, écrivez à la [section Santé mentale et Toxicomanie](#) ou consultez la [page Web Santé mentale et toxicomanie de l'ICIS](#).



**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ont.)  
K2A 4H6  
**613-241-7860**

**ICIS Toronto**

4110, rue Yonge  
Bureau 300  
Toronto (Ont.)  
M2P 2B7  
**416-481-2002**

**ICIS Victoria**

880, rue Douglas  
Bureau 600  
Victoria (C.-B.)  
V8W 2B7  
**250-220-4100**

**ICIS Montréal**

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 602  
Montréal (Qc)  
H3A 2R7  
**514-842-2226**

---

icis.ca

21836-0320

